

Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi dix-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Jacqueline CHAMPION Geoffroy CANTAT, Philippe MARME, Sophie CUINIERES, Raphaël FOSSET, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Patrick BONGRAND, Brigitte MERCIER, Pascale BECUAU, Jean-Pierre PEAUDECERF, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Isabelle CHAPUT	donne pouvoir à	Philippe MARME (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Nora ANGLADE
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Sandrine KOSTADINOV
Tony JUNG	donne pouvoir à	Patrick BONGRAND
Jonathan STOCKER	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER
Florence COMBES	donne pouvoir à	Jacqueline CHAMPION

ABSENT : Didier DEVASSINE

21 présents - 7 pouvoirs – 1 absent points 1 et 2
22 présents - 6 pouvoirs – 1 absent à partir du point 3
Arrivée d'Isabelle CHAPUT au point n°3

Question n° 1
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 19 juin 2025**
-

Question n° 2
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 19 juin 2025 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 3
Délégation de Service Public pour le financement, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois
Délibération de lancement de procédure

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »

6 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET)

- **approuve le principe de confier à un opérateur économique le financement, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois sur le territoire de la Ville, dans le cadre d'une délégation de service public (concession de service) conclue pour une durée de 26 ans à compter d'octobre 2026 ;**
 - **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de délégation de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.**
-

Question n° 4
Concession de service pour la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.
Délibération de lancement de procédure

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **approuve le principe de confier à un opérateur économique la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la Ville, dans le cadre d'une concession de service conclue pour une durée de 8 ans à compter du 20 juillet 2026 ;**
 - **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service et à signer tous les actes s'y rapportant.**
-

Question n° 5
Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du nouveau syndicat d'eau « Val de Noirlac »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- **désigne Monsieur Emmanuel RIOTTE délégué titulaire et Monsieur Francis BLONDIEAU délégué suppléant pour la Ville de Saint-Amand-Montrond au nouveau syndicat d'eau « Val de Noirlac ».**
-

Question n° 6
Rapports annuels d'activités 2024 : SPL « les 1000 Lieux du Berry », SOMAREP, CINÉODE

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces rapports.

Question n° 7
Décision Modificative budgétaire n°1 – Budget principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »

6 « abstention » (Sylvie OLIVIER, Dominique LARDUINAT, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET)

- valide la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal Ville ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 8
État et actualisation des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »

6 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Yves PURET)

- décide d'actualiser les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) comme proposé dans le document annexé ;
 - précise que les reports de Crédits de Paiement (CP) 2025 prévus dans le document se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement (CP) 2026 ;
 - décide d'inscrire les crédits nécessaires tel que présentés dans le document annexé au budget principal de la Ville ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.
-

Question n° 9
Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 10
Cadre de gestion du Compte Épargne Temps (CET) : clarification et mise en œuvre des modalités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à mettre en place ces nouvelles modalités de fonctionnement du compte épargne temps ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 11
Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) relevant du cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- à modifier les emplois relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture (selon le tableau annexé avec le montant pour ce cadre d'emploi précisant les plafonds annuels d'IFSE applicables par groupe de fonctions ;

- à procéder à cette modification dans le but d'assurer une meilleure adéquation entre les fonctions réellement exercées et les groupes de fonctions définis pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture ;
 - à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 12

Mise à disposition d'agents municipaux auprès du CCAS de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention de mise à disposition d'agents municipaux auprès du CCAS de Saint-Amand-Montrond ;
 - autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 13

Modification du règlement de formation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de modifier le règlement de formation ;
 - valide les documents intitulés « état de frais de déplacement » et « Ordre de mission individuel », en conséquence des éléments précités ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 14

Adhésion à la convention de participation « santé » proposée par le Groupement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

2 « abstentions » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

- à adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et SOFAXIS/INTERIALE, à effet au 1^{er} janvier 2026 ;
 - à approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la Collectivité de Saint-Amand-Montrond et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher ;
 - à instituer une participation financière à hauteur de quinze euros bruts mensuels, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 1^{er} janvier 2026 et de l'accorder aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la Collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé » ;
 - à s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, des frais annuels de gestion ;
 - à prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
 - à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 15

Acquisition de parcelles : Les Grands Champs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide d'acquérir auprès des successeurs de Madame Léa GAUVIN, les parcelles cadastrées BK 151, BK 154, BK 170, BK 175, BK 188, BK 112, BK 130, BK 119, BK 138 et BK 203, d'une superficie totale de 10 870 m², situées « Les Grands Champs », au prix de total de 13 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.

Question n° 16
Acquisition partielle de parcelle - 35 rue Porte Verte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide d'acquérir auprès de Madame Solange COMPIN la parcelle cadastrée CH 116 pour partie, pour une superficie d'environ 115 m², sise 35 rue Porte Verte, au prix symbolique de 1 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 17
Cession d'un bien - 100 Avenue du Tour de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de céder à Monsieur Gaëtan GIRAUDON et Madame Emilie COUSSON, une maison située 100 Avenue du Tour de France, sur la parcelle cadastrée BT 164, au prix de 20 000 €, dont 1 000 € de frais d'agence à la charge de l'acquéreur ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 18
Leg de Madame Henriette FONTAINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide d'accepter le leg sans charge par testament par Madame Henriette FONTAINE au profit de la Commune ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant y compris les actes de successions et sur les frais occasionnés.
-

Question n° 19
Renouvellement de l'engagement de la collectivité dans le programme
« Territoire Engagé pour la Nature »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de présenter la candidature de la Ville au renouvellement de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2026-2028 ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les actions présentées dans la candidature de la Ville dans le cas où celle-ci serait de nouveau reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 20
Convention d'occupation du domaine public entre la société Stations-e et la Commune pour
l'installation de deux stations multi-services, comprenant notamment un service de recharges pour
véhicules électriques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide de valider la convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 18 ans au profit de la société Stations-e, afin d'autoriser l'installation de deux stations multi-services sur le territoire communal, comprenant notamment un service de recharge pour véhicules électriques ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 21

Travaux de requalification de la place de la République – Création d’une commission d’indemnisation des préjudices économiques et approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- approuve la création d’une commission d’indemnisation amiable et valide le règlement intérieur ainsi que le dossier de demande d’indemnisation ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s’y rapportant.
-

Question n° 22

Mise en place du post-paiement au sein du Guichet Unique de paiement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- décide d’adopter la facturation en post-paiement ;
 - décide d’adopter les avenants aux règlements de fonctionnement de la halte-garderie du Vernet, des activités périscolaires et extrascolaires ainsi que de la restauration scolaire ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s’y afférant .
-

Question n° 23

Convention entre la Ville et le Foyer des Jeunes Travailleurs, relative à la prestation repas en péri et extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote : à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- approuve la nouvelle convention relative à la prestation repas en péri et extrascolaire ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tout document s’y afférant.
-

Question n° 24

Modification de la tarification des repas en périscolaire et extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- adopte la nouvelle tarification pour les repas en centre de loisirs des mercredis et jours de vacances pour les enfants âgés de 3 à 13 ans à 3.50 €TTC pour les Saint-Amandois et 4.00 € TTC pour les extérieurs ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir.
-

Question n° 25

Signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la nouvelle Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents y afférents.
-

Question n° 26

Convention d’objectifs et de financements pour le pilotage du projet de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l’unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention d’objectifs et de financements pour le pilotage du projet de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents.
-

Question n° 27
Convention projet « Faisons vivre le sport »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide la convention entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Fondation du sport Français ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférents.
-

Question n° 28

Saison 2025/2026 Tarification de la billetterie de la Pyramide - Modification de la délibération n ° 96 du 19 juin 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide les tarifs de la billetterie de la pyramide pour la saison 2025/2026 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.
-

Question n° 29

Convention de partenariat entre la Ville et l'association « L'Union Musicale » – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide l'avenant à la convention de partenariat entre l'Association « L'Union Musicale » et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 30

Candidature de la collectivité dans le cadre de la campagne 2025 de l'opération « Si on plantait pour demain »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- valide le bon de commande ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que le dossier de demande de subvention auprès du Pays Berry St Amandois et tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 31

Rapport annuel du SIVU

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Question n° 32

Cession d'un logement par la SA France Loire : 7 rue de la Caserne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.